

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

## TE VEA NO TAHITI.

MATAHITI 28. — N° 1.

Mahina par 3 Janvier 1879.



### PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Un an.....	10 fr.
Six mois.....	10 *
Trois mois.....	10 *

Et numéro: 56 seules.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser:

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

### PRIX DES ANNEXES (au comptant):

Les 20 premières pages..... 20

Les 20 dernières pages..... 20

Les annexes supplémentaires se paient la moitié du prix de la première insertion.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Dépêche ministérielle portant avis de la liste des récompenses obtenuées par le colonel de la Marine à l'Exposition universelle de 1878 (liste si précisément que l'ordre de récompense décerné à l'officier des dépenses du service indigène pour l'exercice 1878). — Décret réglementant les indemnités à leur taux primitif. — Nominations. — Augmentation de poste. — Arrêté.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Comité d'agriculture et de commerce. — Rapport de la commission chargée d'examiner les produits divers envoyés au concours général de la Nouvelle-Calédonie (9<sup>e</sup> édition). — Mouvement commercial. — Mouvement du port. — Annexe. — Observations météorologiques.

## PARTIE OFFICIELLE

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Paris, le 8 novembre 1878.

**MONSIEUR LE COMMANDANT,** — J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des récompenses obtenues par les exposants de Tahiti à l'Exposition universelle de Paris.

Les diplômes et médailles vous seront expédiés aussitôt que le commissariat général en aura fait remise au commissaire délégué.

Je vous ferai connaître ultérieurement les observations auxquelles les produits exposés ont donné lieu de la part du jury des récompenses.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral, Séateur,  
Ministre de la marine et des colonies,  
Pour le Ministre et par son ordre:  
Le Sous-Directeur des colonies.

Signé: BOY.

### Liste des récompenses obtenues par la colonie de Tahiti.

CL. 31. Administration locale. Étoffe en fibres de pays.....	Bronze.
CL. 32. Service local. Vêtements.....	Bronze.
Mr. Purni. Coiffure en paille de pié.....	Mention.
Miss Faaterea. Coiffure en paille de pié.....	Mention.
Comité d'agriculture. Vêtements.....	Mention.
CL. 44. M. Poroi. Collection de bois.....	Bronze.
CL. 45. Mgr l'évêque d'Aixier. Nacres des Gambier.....	Or.
Mr. et Mme C. et C'. Nacres des Tuamotu.....	Argent.
Comité d'apiculture. Collection de miell.....	Bronze.
Mariot. Huiles précieuses des Tuamotu.....	Bronze.
Amitio. Perles, Nacres, Epingle.....	Mention.
CL. 46. Robin et Martiny. Coton. Plantes médicinales.....	Argent.
Comité de Tahiti. Mention.....	Mention.
CL. 52. Comité de Papete. App. de parfumerie et de pharmacie. Mention.	Mention.
CL. 74. Villard. Café.....	Or.
Pater. Sucre.....	Bronze.
Adago. Sucre.....	Bronze.
Villard. Vanille.....	Mention.
Comité d'agriculture. Café.....	Dipl. Argent.
Valler. Bronze.....	Bronze.
CL. 75. Adams. Rhum.....	Bronze.
Pater. Rhum.....	Bronze.
Comité d'agriculture. Eau-de-vie d'oranges.....	Mention.

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu l'arrêté du 7 septembre 1871 sur la comptabilité de la direction des affaires indigènes;

Sur le rapport du Directeur des affaires indigènes,

ARRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. Les budgets des recettes et des dépenses du service indigène pour l'Exercice 1879 sont rendus exécutives conformément aux tableaux A pour les recettes et B pour les dépenses, savoir :

Réçues prévues.....	169,000 fr.
Dépenses prévues.....	169,000
Défaut.....	0

Art. 2. Le directeur des affaires indigènes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 30 décembre 1878.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Directeur des affaires indigènes,

V. C. ROURE.

### PRIX DES ANNEXES (au comptant):

Les 20 premières pages..... 20

Les 20 dernières pages..... 20

Les annexes supplémentaires se paient la moitié du prix de la première insertion.

### TABLEAU A (EXTRAIT).

Recettes du Service indigène pour l'Exercice 1879.

N° RECETTES	NATURE DES RECETTES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,500	Compte aux dépenses payé ordre. L'ordre délivré le 16 octobre 1878. Recouvrement du 21 octobre 1878.
2	Impôt personnel.....	10,000	Recouvrement des 27 octobre 1878 et 8 avril 1879. Arrêté des 2 août et 12 octobre 1878. Recouvrement du 28 mai 1879. Poursuite d'ordre daté du 28 mai 1879. Arrêté du 28 mai 1879. Retenu du 30 janvier 1880.
3	Frais d'arrestation et fourrures.....	28,500	Arrêté des 24 février 1878. Ordre du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879. Arrêté du 16 octobre 1879.
4	Produit des terres d'appilage.....	3,000	Arrêté des 24 février 1878. Ordre du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879. Arrêté du 16 octobre 1879.
5	Produit de la justice pour tahitiennes et fraude de justice devant les conseils des districts.....	7,000	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879. Arrêté du 16 octobre 1879.
6	Permis de résidence et visa : droits sur les permis de circulation des liquides.....	500	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879. Arrêté du 16 octobre 1879.
7	Produit du bureau de traduction.....	5,000	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879. Arrêté du 16 octobre 1879.
8	Certificats de non-espionnage, inscriptions de terres, matraques, etc., et envoi des registres publics.....	700	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879. Arrêté du 16 octobre 1879.
9	Impôt sur les chiens.....	4,500	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879. Arrêté du 16 octobre 1879.
10	Recruté de journaux de travail pour les travaux communaux.....	150	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879.
11	Produit de la vente des animaux errants.....	350	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879.
12	Recettes diverses.....	5,000	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879.
13	Hôte à recouvrer sur exercices antérieurs.....	8,500	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879.
14	Sauvegarde de la colonie à la cause indigène.....	22,310	Arrêté du 29 décembre 1878. Recouvrement du 10 mars 1879.
	Total des recettes.....	169,000 *	

Arrêté le présent budget des recettes pour l'Exercice 1879 à la somme de cent-vingt-neuf mille francs.

Papeete, le 31 décembre 1878.

Le Directeur des affaires indigènes,

V. C. ROURE.

Vu et approuvé :

Le Commandant Commissaire de la République.

F. PLANCHE.

### TABLEAU B (EXTRAIT).

Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1878.

N° DES DÉPENSES	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	1,000	Compte des recettes. Les sommes reçues, moins celles payées, sont versées au dépôt d'affaires chargé de la recette. Recouvrement à la fin de chaque trimestre ou au moins tous les deux mois par le gérant de la liste civile.
2	Direction des Affaires indigènes et Hôpitaux.....	25,475	
3	Prise sur les frais d'appilage.....	9,200	
4	Chiffres.....	1,000	
5	Culte et instruction publique.....	71,039	
6	Cavaliers d'escorte.....	9,710	
7	Gendarmerie générale.....	25,450	
8	Gendarmerie de chevaux.....	5,070	
9	Personnalités.....	5,070	
10	Gérance de la caisse et remises aux personnes.....	9,153	
11	Prise sur les frais d'arrestation et fourrures.....	11,000	
12	Frais de traduction et indemnité à l'interprète chargé des registres publics.....	3,000	
13	Prise sur les intérêts des emprunts contractés dans les districts ou les affaires de terres.....	2,800	
14	Frais d'impression et de reliure.....	250	
15	Frais d'expédition et de relais.....	1,000	
16	Dépenses diverses.....	1,773	
	Total des dépenses.....	169,000	

Arrêté le présent budget des dépenses pour l'Exercice 1878 à la somme de cent-vingt-neuf mille francs.

Papeete, le 21 décembre 1878.

Le Directeur des affaires indigènes,

V. C. ROURE.

Vu et approuvé :

Le Commandant Commissaire de la République.

F. PLANCHE.





